Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

Votre mutuelle Unéo

Votre mutuelle vous propose une protection santé partout dans le monde. Ses équipes spécialisées sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur les démarches nécessaires. N'hésitez pas à prendre contact avec elles avant votre départ.

> Pour un séjour professionnel inférieur ou égal à six mois
(inférieur à 4 mois si le motif est personnel)

Vous conservez votre garantie santé socle métropole Unéo (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale).

> Pour un séjour professionnel d'une durée supérieure à six mois
(supérieur à 4 mois si le motif est personnel)

Choisissez une garantie spécifique pour l'étranger.

Vous pouvez choisir :

> la garantie Optimonde**

> une des trois garanties internationales Unéo Monde : Unéo Monde Initiale, Unéo Monde Globale, Unéo Monde Intégrale, qui ont été conçues pour vous faire bénéficier, comme à toute la communauté militaire, d'une protection santé adaptée au territoire dans lequel vous vivez.

> Si vous résidez aux Etats-Unis
>
> Les garanties Optimonde** et Unéo Monde Intégrale doivent être souscrites avant votre entrée aux États-Unis. Elles ne sont pas, à ce jour, reconnues par les autorités américaines comme satisfaisant aux exigences de la loi « Obamacare ».
>
> Pour plus d'informations, prenez rendez-vous avec un conseiller Unéo au +33(0) 970 809 709 (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, horaires métropolitains – appel non surtaxé depuis la France).

Démarches à effectuer auprès de votre mutuelle

Si vous avez choisi la garantie Optimonde**

Téléchargez le formulaire de changement de garantie - U14

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à
Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTROUGE CEDEX.

Si vous avez choisi une des garanties Unéo Monde

Téléchargez le formulaire de changement de garantie Unéo Monde - U14i

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à
Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTROUGE CEDEX.

Si vous souhaitez que vos remboursements soient versés sur un compte bancaire étranger, vous devez également télécharger le formulaire de demande de changement de coordonnées bancaires pour le versement des prestations santé - U04i.

Ce formulaire est à retourner à la mutuelle dès réception de votre ordre de mutation.

Vous êtes affecté(e) avec votre famille

Vous devrez transmettre obligatoirement à votre mutuelle la copie de l'attestation de votre carte Vitale sur laquelle figureront vos ayants droit. Dans ce cas précis, la mutuelle intervient en complément de la CNMSS.

Vos ayants droit résident en France

Vous devez communiquer à la mutuelle leurs nom et prénom afin qu'ils soient maintenus dans leur garantie santé socle Unéo (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale).

Un de vos ayants droit résident dans un autre pays étranger que le vôtre

Vous devez communiquer à la mutuelle ses nom et prénom et demander que votre ayant droit bénéficie de la garantie Optimonde** ou d'une garantie Unéo Monde différente de la vôtre.

Votre couverture santé Unéo intervient en complément de la CNMSS.

Les avantages Mutuelle

- Adhésion immédiate dès souscription, aucun délai de carence.
- Aide exceptionnelle naissance ou adoption(1) : 150 € max. par enfant.
- Souplesse : vous pouvez choisir une garantie santé internationale en cours d'année, lors d'une mutation, sans interruption de prise en charge, sans pénalité de retour sur une offre métropole et avec maintien de l'ancienneté.
  Si un ou plusieurs membres de votre famille restent en France, ils conservent une des quatre garanties santé socle métropolitaines.
- Prise en charge des soins dès votre arrivée dans le pays d'affectation.

La garantie Unéo Monde Intégrale

Des remboursements ajustés

Cette garantie a été pensée pour faciliter l'accès à des soins de qualité à l'étranger. En voici quelques exemples :

- des frais de séjour et de soins post-opératoires lors d'une hospitalisation couverts à 100 % de la dépense(2) ;
- des lunettes (verres et montures) remboursées jusqu'à 600 € par an et par bénéficiaire(3) ;
- des soins dentaires, des prothèses dentaires ou Inlay Core couverts jusqu'à 2 300 € par an et par bénéficiaire(4) ;
- des frais d'orthodontie (traitement débuté avant le 16e anniversaire) couverts jusqu'à 1 000 € par an et par bénéficiaire(5).

Un accompagnement expert

Avec cette garantie, vous bénéficiez également d'un accompagnement personnalisé :

- sans avance de frais notamment pour l'hospitalisation programmée(6) ;
- un délai de remboursement rapide ;
- un réseau de 860 000 professionnels de santé conventionnés dans le monde ;
- un centre d'appel multilingue 7j/7, 24h/24 ;
- des médecins conseils dédiés pour vous accompagner dans votre orientation médicale.

Une assistance hospitalisation/rapatriement

En cas d'hospitalisation d'urgence, vous bénéficiez d'une assistance 7j/7, 24h/24 qui organise et prend financièrement en charge, le transfert sanitaire ou le rapatriement sans avance des frais médicaux. Le plafond des frais médicaux et l'hospitalisation s'élève jusqu'à 100 000 € par prise en charge et par bénéficiaire.

Les garanties complémentaires

Garantie Maintien d'autonomie/dépendance et décès (Arméo)

En cas de perte d'autonomie, vous ou votre conjoint bénéficiez d'une rente mensuelle ainsi que de services d'assistance, de prévention et de conseils.
En cas de décès, vous ou vos proches recevez un capital.

Garantie Inaptitude à servir

Pour tout militaire en activité à l'exception des militaires de réserve et des élèves(7).
Vous bénéficiez de la garantie Inaptitude à servir en cas de solde réduite suite à un congé de longue maladie ou de longue durée pour maladie.

Garantie Rente éducation

Pour tout militaire en activité.
En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle est versée à vos enfants orphelins, justifiant de la poursuite d'études secondaires ou supérieures, stages de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage.
Cette rente est versée aux orphelins âgés de 16 ans minimum et sur une durée maximale de 4 ans, sous réserve de ne pas avoir atteint l'âge de 26 ans.

(1) - Après examen du dossier et dans le cadre du fonds social.
(2) - Une demande d'entente préalable est obligatoire. Elle doit être formulée auprès de MSH International.
(3) - Un plafond annuel est de 100 € pour les montures et de 500 € pour les verres.
(4) - Dans la limite d'un plafond total pour trois actes.
(5) - Limitée à 3 ans de traitement, prise d'empreinte et contention incluses.
(6) - Sous réserve d'entente préalable et dans la limite de vos droits à prestation.
(7) - Les militaires placés en suspension d'affiliation ou bénéficiant de la CMU-C ne peuvent bénéficier de la garantie Inaptitude à servir

Ces éléments n'ont qu'une valeur informative et ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes actuellement en vigueur. Les informations qui y figurent peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis.

Dernière mise à jour : 04/2018